

Communiqué de presse du 12 novembre 2008

## **Assainissement énergétique des bâtiments: le politique passe à l'action**

**Le Conseil fédéral a décidé aujourd'hui d'ajouter 45 millions de francs au budget 2009 de la Confédération en vue de l'assainissement énergétique et d'autres rénovations pour des bâtiments d'utilité publique.**

**La Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie du Conseil national (CEATE-CN) propose à la Commission des finances de faire passer en 2009 de 14 millions (montant actuel) à 100 millions de francs les contributions globales versées par la Confédération aux cantons pour l'assainissement des bâtiments. Une majorité s'est également constituée au sein de la commission concernant l'affectation partielle à but déterminé de la redevance CO<sub>2</sub>, ceci dans le cadre des débats d'entrée en matière pour une loi fédérale incitant à des mesures énergétiques efficaces dans le secteur du bâtiment.**

L'Alliance pour l'assainissement des bâtiments en matière énergétique – MAINTENANT, mise sur pied par le conseiller national Otto Ineichen (PRD/LU) avec le concours de 5 conseillers/conseillères aux Etats et de 5 conseillers nationaux/conseillères nationales appartenant aux 5 grands partis, a pris connaissance avec satisfaction des développements en la matière. Le conseiller national Otto Ineichen déclare: « Les efforts déployés vont tout à fait dans la bonne direction et vont dans le droit-fil des objectifs de notre alliance». Il ressort aussi de ses propos que l'Alliance continuera à lutter dans ce sens. Elle souhaite que les cantons obtiennent des ressources supplémentaires d'un montant de 200 millions de francs en vue de promouvoir l'assainissement énergétique des bâtiments. 90 % de ce montant devraient directement profiter aux propriétaires fonciers. Les 10% restant devraient être utilisés par les Cantons en vue de créer de nouveaux emplois dans les services spécialisés et les services-conseil en matière énergétique. « Les expériences que nous avons faites dans le contexte de notre avant-projet « ouvreurs de portes » démontrent que de nombreux propriétaires de bâtiments seraient disposés à assainir leurs bâtiments s'ils bénéficiaient de davantage de subsides d'encouragement. Or, un tel encouragement n'est efficace que s'il couvre au moins 15 % des coûts de l'investissement. « C'est pourquoi il est nécessaire de disposer de ressources supplémentaires, sans compter que les services spécialisés en énergies doivent être agrandis afin qu'ils puissent maîtriser les demandes de subsides d'encouragement et de conseils », dit Otto Ineichen.

Par ailleurs, l'affectation partielle à but déterminé de la redevance de CO<sub>2</sub> répond également à une revendication de l'Alliance. Cet automne, la conseillère aux Etats et membre de l'Alliance Simonetta Sommaruga (PS/BE) a déposé une motion dans ce sens. Dans cette motion, outre ladite affectation partielle, la conseillère aux Etats demande des incitations fiscales qui devraient être liées à une augmentation significative de l'efficacité énergétique, amenée par l'assainissement de bâtiments. 31 de ses homologues au Conseil des Etats – autrement dit un appui considérable – ont cosigné cette motion.

Les membres de l'Alliance précisent qu'outre la contribution positive de ces mesures en faveur de l'environnement, les efforts déployés revêtent aussi un aspect conjoncturel. Le conseiller national UDC Jean-François Rime (FR) déclare: «Les investissements opérés dans l'assainissement énergétique de bâtiments sont durables et créent des places de travail. D'un point de vue purement économique, c'est de l'argent bien investi, surtout à l'heure actuelle.»